

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Congrès du Parlement: adoption d'une très large majorité

SANS grande surprise, sénateurs et députés se sont déclarés en faveur du projet de loi.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DANS le strict respect des mesures barrières, députés et sénateurs ont adopté, hier, à une très large majorité, au cours du Congrès du Parlement, le projet de loi portant révision de la Constitution de la République gabonaise. Un texte qui consacre la modification de vingt-six articles de la Loi fondamentale. Et qui résulte de la nécessité de combler certains vides juridiques, en apportant des solutions pérennes à des situations qui ont entravé le bon fonctionnement des institutions et des pouvoirs publics ces dernières années.

La Constitution n'étant ni immuable ni figée dans le temps et l'espace, il était donc urgent, aux yeux du constituant, de se prononcer sur le fond sur ces cas de figure à l'effet d'éviter à la nation de s'exposer à l'éventualité d'une interruption de la continuité de l'État.

Dirigés par le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, les travaux ont commencé par l'appel nominatif des sénateurs et députés. La présence de deux cent seize (216) d'entre eux, au siège provisoire de l'Assemblée nationale, a marqué l'ouverture effective de la séance. Tant la présence d'au moins deux tiers des membres des deux Chambres du Parlement, condition requise pour l'adoption de tout projet ou toute proposition de révision de la Constitution par voie parlementaire, était largement acquise. Avec ceci que la Cour constitutionnelle a, dans un avis du 28 décembre dernier, constaté que l'Assemblée nationale et le Sénat ont respectivement voté en termes identiques le projet de révision constitutionnelle avant que celui-ci ne soit soumis pour

adoption au Congrès du Parlement.

À la lecture, par Barnabé Indoumou Mamboungou, rapporteur de séance, de l'ensemble des dispositions modifiées, d'aucuns ont pu saisir l'étendue et la pertinence des nouvelles règles devant désormais régir, entre autres, le cas d'indisponibilité temporaire du président de la République, la non-organisation de l'élection des députés aussi bien dans les délais constitutionnels que dans

En tout cas, sur le plan politique, ce « oui massif et franc », est une véritable victoire pour Rose Christiane Ossouka Raponda. Tant elle aura réussi à réunir l'ensemble des élus du Parti démocratique gabonais dans les deux Chambres du Parlement autour de ce projet.

Le vote à main levée qui s'est ensuivi a confirmé la tendance qui s'est dégagée, il y a quelques jours, à l'issue de l'audition de la cheffe du gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat.

En tout cas, sur le plan politique, ce " oui massif et franc ", est une

véritable victoire pour Rose Christiane Ossouka Raponda. Tant elle aura réussi à réunir l'ensemble des élus du Parti démocratique gabonais dans les deux Chambres du Parlement autour de ce projet. Le triomphe modeste, elle a estimé que le soutien des parlementaires s'inscrit dans la droite ligne de la consolidation et l'affermissement de notre démocratie. En indiquant qu'il ne s'agit " nullement de la victoire d'un camp sur l'autre, mais celle du peuple gabonais."

À sa suite, la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson-Mbousoou s'est réjouie de l'issue heureuse du vote. Tout en saluant " l'esprit républicain " dont ont fait montre les parlementaires. En clôturant les travaux, Faustin Boukoubi a fait valoir que ces nouvelles dispositions devraient contribuer, entre autres, à la mise en œuvre de la vision politique du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et au bon fonctionnement des institutions du pays.



Photo: DR

C'est à une écrasante majorité que le Parlement, réuni en Congrès, a



RESULTATS DU SCRUTIN

VOTANTS
229

SUFFRAGES EXPRIMÉS
229

POUR
204

CONTRE
25

TAUX
89,08%

©. MAIXANT MOUSSAVOU

de la révision constitutionnelle à

Une simple formalité !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA huitième réforme de la "mère des lois", la Constitution, depuis l'avènement du multipartisme au Gabon est finalement passée comme une lettre à la poste, au grand dam des pourfendeurs de ce projet de loi, initié par le gouvernement. C'est donc à une écrasante majorité que députés et sénateurs, réunis au sein du Congrès du Parlement, ont voté en faveur du projet de loi portant révision de la Constitution en République gabonaise. En témoignent les résultats obtenus à l'issue de la consultation à main levée (contrairement à celle du 12 janvier 2018). Une victoire sans surprise, vu que le Parlement gabonais est largement acquis au Parti

Après cette adoption par voie parlementaire de la révision de la Constitution, reste désormais au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, de promulguer ladite loi.



Photo: DR

démocratique gabonais (PDG), formation politique au pouvoir. Il ne pouvait donc en être autrement. La "discipline militante" souhaitée du côté de "Louis" aura été respectée cette fois-ci. En effet, les 204 élus ayant voté pour la modification de la Constitution sont tous ou presque membres du "parti de masse". Autre argument concourant à créditer la thèse de la simple formalité est sans aucun doute le travail effectué en amont au sein des deux chambres du Parlement. En effet, l'Assemblée nationale

et le Sénat ont préalablement voté en des termes identiques la modification en cours, comme l'a souligné de façon ironique le président du groupe parlementaire "Les Démocrates" à l'Assemblée nationale, Dr Davain Akouré. Du coup, la réunion du Congrès du Parlement s'est tenue pour respecter la procédure constitutionnelle, telle que l'indique l'article 109 de la Loi fondamentale. Après cette adoption par voie parlementaire de la révision de la Constitution, reste désormais au chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, de promulguer ladite loi.



Approuvé, hier, le projet de révision de la Constitution.

Un débat républicain

Charly NYAMAANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

LE bal des interventions a été ouvert par le député Jean-Robert Gouloungana, pour le compte des non-inscrits. Dans sa prise de parole, il a jugé inopportun cette réforme constitutionnelle, avant de regretter la méthode employée. Laquelle "éloigne le peuple souverain de son droit légitime". Non sans rappeler qu'à l'analyse de certaines dispositions, notamment celles instituant le triumvirat, les risques de conflit ne sont pas à écarter. Naturellement, il a réaffirmé son hostilité au projet de révision tout en appelant à voter contre.

Une position adoptée par le président du groupe parlementaire Les Démocrates (LD), le Dr Davain Akouré, député du 2e arrondissement de Lambaré. Comme son prédécesseur, il a souligné le caractère tendancieux de cette révision.

Dans sa prise de parole, il a jugé inopportun cette réforme constitutionnelle, avant de regretter la méthode employée.

Laquelle, selon lui, constitue "une entrave à notre jeune démocratie tout en contribuant à diviser les Gabonais". "Des retouches nécessaires pour la construction

d'un véritable État de droit et une réponse aux exigences du temps nouveau, pour une démocratie en pleine construction". Tels sont les propos qui ont sous-tendu les interventions respectives des présidents des groupes parlementaires du Parti démocratique gabonais (PDG) au Sénat et l'Assemblée nationale, Raphaël Mangouala et Martin Mabala, pour justifier le bien-fondé de la réforme de la Loi constitutionnelle. Tout en invitant leurs collègues à voter massivement pour son adoption, ils ont dénoncé le comportement "de certains acteurs politiques, qui profitent de l'occasion pour instrumentaliser l'opinion à des fins politiciennes".



Photo: DR